

Motion du 12 mars 2008 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean Sanchez, Georges Queloz, Mmes Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Laetitia Guinand et Linda de Coulon: «Pour des débats de qualité et efficaces!»

(classée par le Conseil municipal lors de la séance
du 2 novembre 2011, dans le rapport M-780 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la surcharge des ordres du jour à chacune de nos séances plénières;
- la lourdeur et la lenteur du traitement des objets;
- la multiplicité des demandes d'urgence consécutives à cet état de fait et qui contribuent encore à réduire l'avance normale de nos travaux;
- le nombre important d'interventions des conseillers municipaux pour des objets souvent votés à l'unanimité par les commissions spécialisées;
- le fait que ce sont le plus souvent les propositions des conseillers municipaux qui subissent les retards, alors qu'elles représentent l'expression politique des groupes et personnes élus au sein du Conseil municipal;
- la volonté d'améliorer la qualité des débats et des travaux au Conseil municipal;
- l'exemple du Grand Conseil qui a su organiser le temps de parole de l'ensemble des intervenants lors des séances plénières, soit des députés comme des conseillers d'Etat, et de hiérarchiser les objets,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de confier au bureau du Conseil municipal la mission de proposer une modification du règlement du Conseil municipal en s'inspirant de la pratique déjà effective au Grand Conseil (art. 71, 72-72E et 78 du règlement du Grand Conseil), en créant notamment plusieurs catégories de débats tels que: le débat libre, le débat organisé, le débat accéléré et la procédure sans débat, permettant ainsi de mieux encadrer et maîtriser la durée des débats et des interventions des conseillers municipaux et conseillers administratifs.